

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 19 décembre 2023

Signature du 4e Plan régional santé-environnement (PRSE) de Normandie La santé-environnement, un réflexe au cœur des décisions

Quelques jours après le lancement de la COP Normandie à Caen sous l'égide du ministre de la Transition écologique et de la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, le quatrième Plan régional santé-environnement (PRSE4) 2023-2028 a été signé conjointement par Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, représenté par Julie BARENTON-GUILLAS, Vice-Présidente de la Région Normandie, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, du numérique et de la santé, et Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Normandie.



Notre santé est fortement liée aux environnements dans lesquels nous évoluons au quotidien et avec lesquels nous interagissons, individuellement et collectivement.

L'élaboration du PRSE4 s'est appuyée sur les résultats du bilan du Plan précédent (2017-2021) et une forte dynamique collaborative. Cette volonté

de co-construction a pris la forme d'une large concertation.

Ainsi, les travaux d'élaboration du PRSE4 ont été engagés le 3 mars 2023, à Rouen, en présence d'une centaine de représentants des services de l'Etat, établissements publics, collectivités territoriales, représentants d'usagers et des professionnels, ainsi que des structures et associations qui interviennent sur le champ de la santé et de l'environnement.

La réflexion s'est poursuivie dans le cadre de 16 réunions de groupes de travail qui ont associé des acteurs institutionnels, associatifs, et économiques. Ce sont ainsi plus de 250 personnes, intervenant dans le champ santé-environnement, qui ont été réunies jusqu'au début de l'été.

Ce travail a abouti à la signature le 19 décembre du quatrième Plan régional santé-environnement (PRSE4) 2023-2028 par Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, représenté par Julie BARENTON-GUILLAS, Vice-Présidente de la Région Normandie, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, du numérique et de la santé, et Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Normandie.

Ce PRSE4 s'inscrit en écho de la COP régionale, lancée en Normandie le 15 décembre 2023, qui poursuit l'objectif de territorialisation de la planification écologique en associant tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire.

Mieux connaître son environnement et le préserver pour agir sur sa santé, l'ambition du Plan Régional Santé-Environnement 2023-2028 Normandie.

Organisé en 4 axes et 20 objectifs, le PRSE4 Normandie intègre la démarche « Une seule santé », ainsi que les principes d'adaptation au changement climatique et la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Dans une approche intégrée et cohérente, il s'adresse à des publics bien identifiés, qui sont ciblés par différentes actions, de manière transversale au sein du Plan. Le PRSE4 est un outil complémentaire à de nombreux autres plans d'action et stratégies, qui participent à l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale.

L'enjeu du PRSE4 Normandie est de soutenir l'intégration de la santé humaine, animale et de l'environnement dans toutes les politiques publiques qui ont un impact sur le cadre de vie.

Cela passe par :

- Encourager un urbanisme et un aménagement favorables à la santé
- Donner aux collectivités territoriales les clés pour agir sur les enjeux de santé environnement
- Réduire la prolifération des espèces nuisibles
- Renforcer qualitativement et quantitativement la protection de la ressource en eau
- Améliorer les connaissances sur les enjeux de qualité de l'air extérieur et intérieur
- Informer et outiller les Normands sur les enjeux de santé-environnement

Ainsi, les 20 objectifs fixés par le PRSE4 Normandie s'articulent autour de 4 axes :

- Axe 1 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celles de écosystèmes
- Axe 2 : Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires
- Axe 3 : Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé »
- Axe 4 : Informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien

Consultez le Plan régional santé-environnement 4 sur le site dédié :

<https://www.normandie.prse.fr/spip.php?page=sommaire>



Contact presse ARS Normandie : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Contact presse Préfecture Normandie : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Contact presse Région Normandie : presse@normandie.fr

RESSOURCE EN EAU :

- Renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables ;
- Renforcer l'échange, le partage et la communication des connaissances sur la qualité de l'eau.

QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR (QAE) :

- Améliorer la connaissance de la QAE et sa diffusion ;
- Améliorer la connaissance des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les lichens et l'air ambiant en Normandie.

POLLUTION DES SOLS :

- Améliorer la mise en œuvre des dispositifs de gestion et de requalification des sites et sols pollués.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) :

- Développer le pouvoir d'agir des populations pour prévenir les risques sanitaires ;
- Promouvoir et pérenniser l'intervention des conseillers en environnement intérieur ;
- Prendre en compte la QAI tout au long du cycle de vie du bâtiment ;
- Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la QAI.

Le PRSE 4 en un coup d'œil

- Renforcer la capacité à agir des territoires pour déployer des actions opérationnelles en faveur d'un environnement promoteur de santé ;
- Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales et projets d'aménagement.



Axe 1

Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes.



Axe 2

Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires.



Axe 3

Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé ».



- Renforcer la connaissance du grand public, des professionnels et des décideurs sur le risque zoonotique ;
- Améliorer les connaissances sur les zoonoses et les collaborations entre les réseaux de surveillance ;
- Renforcer les connaissances sur la présence d'espèces nuisibles à la santé humaine ;
- Renforcer les capacités d'agir des partenaires et des populations en prévention et lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine.

Axe 4

Informier et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien.



- Développer le pouvoir d'agir du grand public et des publics en situation de vulnérabilité sociale en matière de santé-environnement ;
- Développer les compétences en santé-environnement des jeunes en milieu scolaire ;
- Faire monter en compétences les professionnels encadrant les jeunes sur les enjeux santé-environnement (hors milieu scolaire) ;
- Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant ;
- Renforcer les connaissances et les compétences des étudiants et professionnels de santé sur les enjeux actuels et futurs de santé-environnement.